



**EXTRAIT**  
**DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 21 décembre 2006

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle MASLOUHI et M. CLAUDET

M. François REBSAMEN, M. Michel BACHELARD, M. Jean-Patrick MASSON, M. Rémi DELATTE, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAI, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, Mme Janine BESSIS, M. Pierre PETITJEAN, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, Mme Claudette BLIGNY, M. Louis LAURENT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, Mme Claude-Anne DARCIAUX, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-François DESVIGNES, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Jean-Paul HESSE, M. François BRIOT, M. Georges MAGLICA, M. Gaston FOUCHERES, Mme Françoise MANSAT, M. Jacques PILLIEN, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Christiane COLOMBET, M. Jean PERRIN, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, Mme Elisabeth BIOT, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Christian PARIS, M. François NOWOTNY, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Hervé BRUYERE, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, M. Patrick MOREAU, M. Rémi DETANG, M. Paul ROIZOT, M. Norbert CHEVIGNY, M. Philippe CARBONNEL, Mme Catherine HERVIEU, M. François-André ALLAERT, Mme Myriam BERNARD, Mme Christine DURNERIN, M. Patrick AUDARD, M. Philippe BELLEVILLE, Mme Lê Chinh AVENA, M. Nicolas BOURNY, M. Mohamed BEKHTAOUI, M. Stéphan CLAUDET, Mme Nicole MOSSON.

Membres absents :

Mme Christine MASSU, M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Patrick AUDARD, M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Christiane COLOMBET, M. Pierre PRIBETICH pouvoir à Mme Colette POPARD, M. Paul LECHAPT pouvoir à M. Stéphan CLAUDET, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Didier MARTIN, M. Jean-Marc NUDANT pouvoir à M. François BRIOT, M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS, Mme Sylviane FLAMENT pouvoir à M. Michel JULIEN, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Guy GILLOT, M. Alain MILLOT pouvoir à M. Yves BERTELOOT, M. Jean-François DODET pouvoir à M. Rémi DELATTE, M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Gérard LABORIER.

**OBJET : Zone artisanale "La Plucharde" à Bretenière - Cession lot n° 1**

Dans le cadre du transfert de charges lié à l'adhésion de la commune de Bretenière à la Communauté d'agglomération dijonnaise le 1<sup>er</sup> janvier 2004, et en vertu d'une délibération en date du 24 juin 2004, le Conseil de Communauté a procédé à l'acquisition auprès de la commune, des terrains restant à commercialiser sur la zone d'activité « La Plucharde » à Bretenière.

Par courrier du 3 octobre dernier, Mme Myriam PERNOT, Gérante du Centre du Pneu, installé sur le lot n° 27 de la zone artisanale, a renouvelé son intérêt pour acheter le lot n° 1 qui jouxte leur terrain.

Le Centre du Pneu souhaiterait développer son activité (vente de véhicules et contrôle technique) et créer ainsi de nouveaux emplois.

Il est proposé de céder à la S.C.I. « Le Pré-Haut », la parcelle cadastrée AC n° 109, d'une superficie totale d'environ 5.489 m<sup>2</sup>, moyennant le prix unitaire de 12,96 € HT le m<sup>2</sup>, selon l'estimation fixée par le Services des Domaines et valable pour l'ensemble des ventes de lots restant à commercialiser par le Grand Dijon, permettant la construction de 4.099 m<sup>2</sup> de surface hors oeuvre nette.

Le prix sera pratiqué sur la surface réellement exploitable du terrain, soit 4.679 m<sup>2</sup>, l'assiette du chemin privé (soit une surface évaluée à 810 m<sup>2</sup>) étant cédée à l'euro symbolique.

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL**  
**Après en avoir délibéré**

**DECIDE**

- **d'autoriser** la cession de la parcelle ci-dessus désignée d'une superficie de 5.489 m<sup>2</sup>, à la S.C.I. « Le Pré-Haut », au prix unitaire de 12,96 € HT le m<sup>2</sup>, soit un montant HT de 60.639,84 € HT (72.525,25 € TTC).
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes à intervenir pour l'exécution de cette décision ;
- **de dire** que la rédaction de l'acte authentique sera confiée à la SCP Massip – Prieur – Berthaut – Belou – Varlet, sise à Genlis ;
- **de dire** que le produit de la cession sera imputé sur le budget annexe « 10 » de l'exercice en cours.

Publié le **22 DEC. 2006**  
Déposé en Préfecture le

**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
Déposé le :

**27 DEC. 2006**



Pour extrait conforme,  
Le Président

Pour le Président,  
Vice-Président,

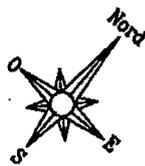


Commune de BRETENIERES  
 ZONE D'ACTIVITES  
 Lotissement Communal

LOT 1

PLAN DE VENTE

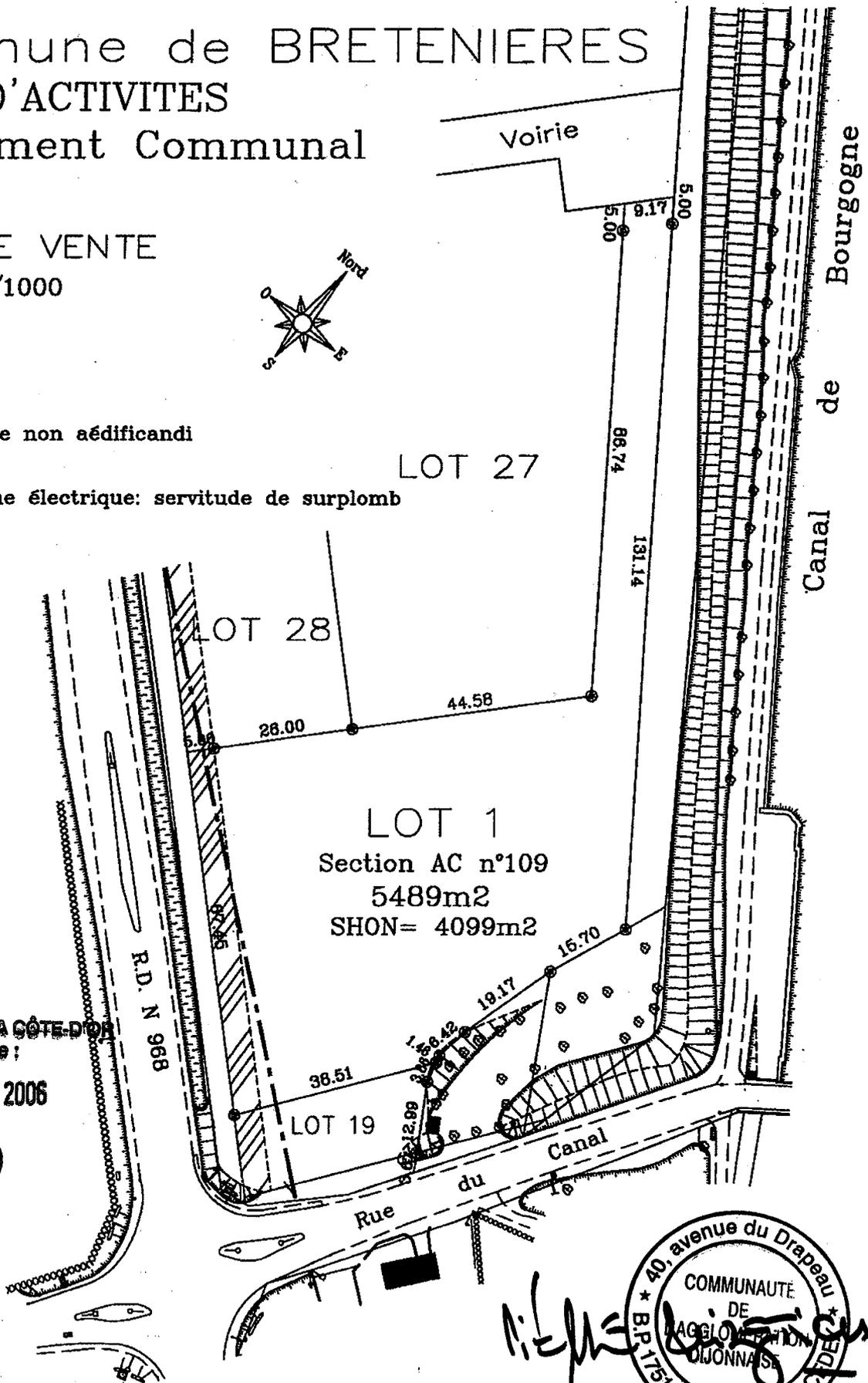
Echelle= 1/1000



Zone non aedificandi



Ligne électrique: servitude de surplomb



LOT 27

LOT 28

LOT 1

Section AC n°109

5489m<sup>2</sup>

SHON= 4099m<sup>2</sup>

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
 Déposé le :

27 DEC. 2006



NOTA: La SHON totale est de 57672m<sup>2</sup> pour l'ensemble du lotissement Pour le Président,  
 le vice-Président,

Plan dressé par le Cabinet ALOISIO-DUCLOUX - Géomètres Experts  
 22, rue des Moulissards - 21240 TALANT - Le 14/09/2001

pour être annexé à délibération  
 du Conseil du : 21-12-06  
 DIJON, le : 22 DEC. 2006  
**LE PRÉSIDENT,**